

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

| | | | |
|---|-----------------------------|---|-------------------------------------|
| Nom de l'exploitant 678666 NB LTÉE | Numéro de permis 2017786 | Date d'inspection Le 18 janvier 2019 | |
| Nom de l'établissement Garderie École de la Petite Enfance 2 | | Numéro de téléphone (506) 395-4013 | |
| Adresse 4138 rue Principale Tracadie-Sheila NB E1X 1B8 | | | |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Linda Losier | | Titre du poste Mentor en assurance de la qualité | |
| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |

Commentaires généraux

La garderie rencontre les exigences de la Loi sur les services à la petite enfance et ses règlements sur le permis en fonction du ratio, le bon nombre de toilettes, marche-pied, ainsi que la surveillance lorsqu'ils y vont, une programmation est planifiée et est ajustée selon les intérêts des enfants, il y a possibilité d'activité physique intérieure et extérieure, les enfants ont et la possibilité d'exprimer leur créativité selon les bricolages affichés (différence entre chacun).

Éducation fait concernant le formulaire d'incident. Reçu formulaires de formation IPE.

original signé par
Linda Losier

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 18 janvier 2019

Date

original signé par
Jessy Richard

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 18 janvier 2019

Date